

U.F.A.C.

Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre
UNION DEPARTEMENTALE DE L'HERAULT
Maison des Mémoires - 16, rue Ferdinand Fabre - 34090 Montpellier

Montpellier le 20 novembre 2015,

Nous informons tous les Anciens Combattants, Veuves d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre de l'Hérault de la mise en place de permanences (juridique et sociale) qui se dérouleront les deuxièmes Mardi de chaque mois : **Bureau 6 UDAC 16, Rue Ferdinand Fabre Montpellier.**

Ces permanences ont pour objectif de créer un guichet juridique et social tenu par des personnes capables de répondre directement et d'épauler les ressortissants héraultais de l'ONAC dans les domaines suivants :

1. Juridique.

Fiscalisation.
Tutelle et Curatelle.
Patrimoine.

2. Social

Aide sociale des Mairies, du Conseil Départemental, de l'ONAC.

L'équipe assurant les permanences n'aura pas pour mission la confection des dossiers.
En revanche elle donnera tous les conseils utiles pour les constituer et dirigera vers les structures adaptées et capables de résoudre les problèmes spécifiques.

Il est évident que les services de ce guichet ne se substitueront pas au travail effectué par les Associations mais seront complémentaires.

Vous trouverez en pièce jointe une fiche confidentielle de renseignements à remplir au préalable qui devra nous être adressée par courrier à UDAC 16, Rue Ferdinand Fabre 34000 Montpellier ou par internet à messagerie.udac.jurisocial@orange.fr

Vous pourrez appeler le numéro téléphonique **04 67 66 04 01** bureau de l'UDAC uniquement les deuxièmes mardi de chaque mois de 14 à 16 heures (plage horaire des permanences) pour pouvoir éventuellement fournir tous renseignements complémentaires à votre demande.